

# → BIENVENUE

## À SAINT-MICHEL !

### Informations pratiques et financières

« Les grands projets ne se réalisent que grâce à la patience et en prenant le temps qu'il faut ».

SAINT FRANÇOIS DE SALES





1

## Dates à noter

PAGES 3 & 4

- Rentrée des classes
- Réunions parents
- Stages
- Vacances
- Portes Ouvertes
- Photos de classes



2

## Le quotidien des Elèves

PAGES 5 À 7

- Horaires
- Vie scolaire
- Examens
- Orientation
- Manuels et fournitures scolaires
- Les espaces éducatifs



3

## La restauration

PAGE 8



4

## Les services

PAGE 9

- Infirmierie
- Services administratifs
- Vie scolaire



5

## Les démarches administratives

PAGE 10



6

## Facturation

PAGES 11 & 12



7

## Mieux comprendre Saint-Michel

PAGE 13



8

## Les activités à Saint-Michel

PAGE 14



9

## Contacter les services

PAGE 15

# SOMMAIRE

# Dates à noter



## Rentrée des classes

### Ecole

#### Petite et Moyenne Section

- Lundi 2 septembre à 8h30 : Noms de A à G inclus (pas classe le mardi 3)
- Mardi 3 septembre à 8h30 : Noms de H à Z (pas classe le lundi 2)

#### Grande Section et Primaire (sauf CM PL)

- Lundi 2 septembre de 8h15 à 11h30 : Noms de A à G inclus (pas classe l'après-midi)
- Lundi 2 septembre de 13h15 à 16h25 : Noms de H à Z (pas classe le matin)

#### CM 1-2 Parcours Linguistique

- Lundi 2 septembre de 8h15 à 11h30 : CM 1 PL (pas classe l'après-midi)
- Lundi 2 septembre de 13h15 à 16h25 : CM 2 PL (pas classe le matin)

### Lieu de RDV

Cour de l'école

### Collège

- **Sixièmes**: Lundi 2 septembre - 8h à 12h (Pas de cours l'après-midi)
- **Cinquièmes**: Lundi 2 septembre - 13h30 à 16h30

Cour des 6° - 5°

- **Quatrièmes**: Lundi 2 septembre - 13h30 à 16h30
- **Troisièmes**: Lundi 2 septembre - 8h30 à 12h (Pas de cours l'après-midi)

Cour des 4° - 3°

### Lycée

**Internat** : Dimanche 1er septembre à 16h

**Secondes** : Lundi 2 septembre - 9h30 à 12h (Pas de cours l'après-midi)

**Premières** : Lundi 2 septembre - 13h30 à 16h30

**Terminales** : Lundi 2 septembre - 8h à 12h (Pas de cours l'après-midi)

Auditorium

### Enseignement Supérieur

**BTS 1 & 2 (Formation initiale)** : Lundi 2 septembre - 9h

Salle Louis Brisson  
(RDC bâtiment jaune)

## Réunion d'Informations Parents Toutes les réunions ont lieu à l'auditorium

### Ecole

#### Maternelle

- Mardi 10 septembre à 18h

#### CP - CE1 - CE2 - ULIS

- Jeudi 12 septembre à 18h

#### CM 1 - CM 2

- Mardi 10 septembre à 18h

#### Pour toutes les nouvelles familles

- Samedi 15 septembre à 10h

### Collège

#### 6°

- Mardi 3 septembre à 19h30

#### 5°

- Mardi 3 septembre à 18h

#### 4°

- Jeudi 5 Septembre à 18h

#### 3°

- Jeudi 5 Septembre à 20h

### Lycée

#### 2nde Euro

- Vendredi 6 septembre à 18h

#### 2nde toutes les classes

- Vendredi 6 septembre à 18h30

#### 1°

- Jeudi 12 Septembre à 18h

#### Terminales

- Jeudi 12 Septembre à 19h30

## Assemblée Générale de l'APEL

Jeudi 10 octobre 2024 à 18h30 à l'Auditorium. Tous les parents sont conviés.

## Stages

**3°** : Du 2 au 6 Décembre 2024

**2nde** : Du 16 au 27 Juin 2025

## Vacances scolaires

Période	Début (après les cours)	Fin (reprise des cours au matin)
Toussaint	Vendredi 18 Octobre	Lundi 4 Novembre
Noël	Vendredi 20 décembre	Lundi 6 Janvier
Hiver	Vendredi 21 Février	Lundi 10 Mars
Printemps	Vendredi 18 Avril	Lundi 5 Mai
Pont de l'Ascension	Pas de cours le vendredi 30 mai	
Début des vacances d'été	Vendredi 4 Juillet	

### Journée Pédagogique - Pas de cours pour les élèves

- **Collège et Lycée: Vendredi 9 mai** (Pas de cours pour les élèves). Les enseignants seront en formation.

### Fermeture exceptionnelle de l'école Maternelle et Primaire

**Les élèves auront classe le mercredi 7 mai à la place du vendredi 9 mai.** Ainsi l'école sera fermée du 8 au 11 mai

## Portes Ouvertes pour la rentrée 2025

Ecole maternelle et Primaire	Samedi 16 Novembre 8h30 - 12h
Entrée en 6°	Samedi 16 Novembre 8h30 - 12h
Entrée au lycée	Vendredi 31 janvier - 16h30 - 19h30 Samedi 1er Février - 8h30 - 12h
Enseignement Supérieur BTS, Bachelor et Mastères	Vendredi 31 janvier - 16h30 - 19h30 Samedi 1er Février - 8h30 - 12h

## Photos de classes

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement :

**Du Lundi 9 au mercredi 11 septembre 2024.**

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir par écrit à [communication@st-michel.fr](mailto:communication@st-michel.fr), avant le lundi 2 septembre 2024.

# Organisation du QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

## Horaires de classe

Niveau	Jours	Horaires
Ecole	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 à 11h30 - 13h25 à 16h25 + Etudes
Collège	Lundi, mardi, jeudi et vendredi Mercredi	8h à 12h - 13h25 à 16h25 + Etudes 8h à 12h (en fonction des classes)
Lycée	Lundi au Vendredi	8h à 12h - 13h25 à 17h25 + Etudes

Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi pour les collégiens et le samedi matin pour les lycéens.

## Etudes et Garderie

Ecole	Collège	Lycée
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Du Lundi au vendredi
16h30 à 17h45	16h30 à 17h45	Jusqu'à 19h
2,50 / jour *	Compris dans la scolarité	Compris dans la scolarité

\*Tout retard au-delà de 17h45 sera facturé 2,50€ supplémentaire

## Absences

Pour signaler une absence en maternelle, primaire, collège ou lycée, merci d'**utiliser la messagerie EcoleDirecte**.

## EcoleDirecte

EcoleDirecte est une plateforme qui permet aux parents et aux élèves le suivi des notes, des absences, des retards, des devoirs... Elle dispose aussi d'une messagerie et d'un ENT. L'espace famille permet également le suivi financier.

**Attention**, il existe 2 types de compte : le compte Elève et le compte Famille. Les deux comptes ne permettent pas l'accès aux mêmes informations. Il est donc indispensable que chacun utilise le compte qui lui est propre : l'élève utilise son compte élève, le parent utilise le compte famille.

Les élèves de l'école ne disposent pas de compte élève.

### Identifiants:

La connexion se fait avec des identifiants personnels qui sont donc différents pour l'élève et les parents.

Les identifiants de connexion sont fournis aux nouveaux élèves et nouvelles familles en début d'année scolaire.

Les identifiants sont valables pendant toute la scolarité à Saint-Michel.

**Assurez-vous de vérifier régulièrement EcoleDirecte pour rester informé.**

## Notes et bulletins scolaires

### Ecole

Les évaluations se font par contrôle continu. A chaque semestre vous recevrez un bilan des acquisitions de votre enfant consultable sur « Educartable ».

### Collège et Lycée

Vous pouvez consulter les notes sur EcoleDirecte ainsi que les bulletins trimestriels ou semestriels. Il vous appartient de les archiver électroniquement en les téléchargeant ou de les imprimer en cas de besoin.

## Examens et diplômes

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans). Une attestation leur sera remise par la Mairie.

Les années d'examen, les élèves ne doivent en aucun cas prendre des engagements avant la délibération du jury (date indiquée au verso de la convocation aux épreuves) afin de pouvoir se rendre aux convocations.

Pour tout examen (Brevet ou Baccalauréat), le candidat doit obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation.

### Notes des épreuves anticipées du bac en 1<sup>o</sup>

Les relevés de notes des épreuves anticipées de Première sont disponibles dès la mi-juillet sur l'espace Candidat de "Cyclades" (la plateforme de gestion des examens et concours de l'Education Nationale).

Les codes personnels de connexion à Cyclades sont communiqués par le secrétariat scolaire du lycée lors de l'inscription au bac, courant novembre. Ils sont à conserver sur les deux années (1<sup>o</sup> et terminale).

### Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de Handicap

#### 1. Pour le DNB (brevet des collèges)

- Les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du brevet, doivent en faire la demande auprès du préfet de division, Vincent Roig, par messagerie EcoleDirecte
- Les notifications d'aménagement sont envoyées par le Rectorat sur l'espace "candidat" de Cyclades.

#### 2. Pour le baccalauréat

- A compter du mois d'octobre, les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du BAC doivent en faire la demande, **dès la seconde**, auprès de Dorota Tatin.
- Les notifications d'aménagement sont envoyées par le Rectorat sur l'espace "candidat" de Cyclades.

## ASSR (Attestation scolaire de sécurité routière)

Les élèves de 5e et de 3e passent les attestations de sécurité routière (ASSR 1 et ASSR 2). Ces certifications portent sur la connaissance des risques et des règles de sécurité pour les piétons, cyclistes, cyclomotoristes, passagers de voiture, et futurs automobilistes.

## Orientation

Pour les questions relatives à l'orientation, merci de prendre contact avec le Professeur principal.

Pour le collège et le lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.

En Terminale, le suivi Parcoursup et des dossiers du baccalauréat, sont assurés par les Professeurs principaux et le préfet du cycle terminal.

### Le B.D.I.O. (Bureau de Documentation et d'information sur l'orientation)

Il propose une information sur l'orientation. Il est assuré par des parents d'élèves. Le bureau est situé au CDI.

#### Actions et activités

Au collège comme au lycée, des actions sont menées pour aider les élèves à s'orienter : forum des métiers, salons, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises, ateliers...

#### Activités culturelles lycée

Les activités culturelles sont une aide précieuse à l'orientation des élèves sur les trois années du lycée.

Elles ont lieu une semaine sur deux pour les Secondes. Pour les Premières et les Terminales, des journées banalisées sont planifiées ; le planning sera communiqué aux élèves au début de chaque trimestre.

## Fournitures scolaires

Ecole et Collège : les fournitures sont disponibles sur le site de Saint-Michel, onglet "pratique".

## Manuels scolaires

Pour toutes questions au sujet des manuels scolaires : Jean-Luc Pasquier

Tous les livres scolaires sont fournis sous forme de prêt et restent la propriété de l'établissement.

**NB : En cas de détérioration ou de perte, la famille s'engage à régler la facture qui sera émise au moment de la restitution des livres. A titre indicatif : 30€ par ouvrage non rendu ou non repris, 15€ par ouvrage dégradé.**

Les fichiers et cahiers d'exercices ainsi que les romans étudiés sont également fournis. Ils font l'objet d'une commande groupée et d'une refacturation à prix coûtant sur le compte famille.

## ECOLE PRIMAIRE

Les livres scolaires sont intégrés au tarif de scolarité. Ils sont distribués le jour de la rentrée.

## COLLEGE

Les livres sont co-financés par l'établissement et l'Etat. Ils sont distribués le jour de la rentrée.

## LYCEE

Les livres sont distribués le jour de la rentrée ou le lendemain. Ils sont financés par le conseil régional sous condition que l'élève est en possession de son Pass' région.

Pour les nouveaux lycéens, faire une demande rapidement sur le portail de la Région Rhône-Alpes [www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr](http://www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr) ou via l'application Pass region à télécharger sur un smartphone

**Conservez votre Pass'Region car il est valable pendant toutes les années « lycée ».**

# ESPACES & BATIMENTS

## ✓ CDI

Les documentalistes assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi.

Les élèves peuvent y faire des recherches grâce aux différents supports disponibles. Un règlement spécifique régit le CDI (cf carnet de correspondance).

## ✓ LA BCD

La bibliothèque (BCD) de l'école est animée par des parents d'élèves bénévoles. Elle permet aux enfants d'emprunter des livres et de venir lire régulièrement.

Les enseignants peuvent aussi s'y rendre pour des activités pédagogiques avec leur classe.

## ✓ SALLE D'ÉTUDE

Chaque division de collège et le lycée possède une salle d'étude. Elle permet aux élèves de travailler dans le silence.

## ✓ FOYER DES LYCÉENS

Un foyer est disponible à certains horaires de la journée. Il permet des moments de détente, dans le respect du matériel et du règlement intérieur.

## ✓ CASIERS

Chaque division de collège et le lycée possède une salle des casiers. Les casiers sont obligatoires en 6°-5° et facultatifs pour les autres niveaux.

## ✓ SALLES DE CLASSE

Chaque classe de l'école, du collège et du lycée (sauf les 1<sup>er</sup> et terminales) possède sa salle.

## ✓ ACCÈS ÉTABLISSEMENT

Les élèves peuvent entrer dans l'établissement (à partir de 7h30) par l'un des portails surveillés par des agents de sécurité, en présentant leur carnet de correspondance ou leur badge :

- Rue de la Cité
- Faubourg des Balmettes

## ✓ ACCÈS MATERNELLE

Les élèves de maternelle sont accueillis au portail à côté du parking de la résidence étudiante Espérance ou à l'entrée de la cour côté internat, à partir de 8h05 et 13h15.

## ✓ LOCAL DEUX ROUES

Les élèves disposent d'un espace pour garer vélos, trottinettes et scooters. Veillez à bien les attacher. L'établissement n'est pas responsable en cas de vol.

## ✓ DEPOSE DES ELEVES

Si vous déposez vos enfants en voiture, il est formellement interdit de s'arrêter sur le faubourg des Balmettes. Une dépose rapide est accessible rue de la Cité.

**Parking Saint-Michel**

La première demi heure est gratuite.

# LA RESTAURATION



Pour toutes informations : s'adresser à l'**Accueil**  
**[restaurant-scolaire@st-michel.fr](mailto:restaurant-scolaire@st-michel.fr)** ou 04 50 45 05 20



## Fonctionnement du restaurant scolaire

La restauration est un service proposé aux familles. Les élèves doivent adopter une bonne conduite, éviter le gaspillage des aliments et laisser les lieux propres. En cas de fraude ou de mauvais comportement, l'accès au restaurant scolaire pourra être refusé temporairement ou définitivement.

Le restaurant scolaire fonctionne avec un badge permettant la réservation des repas et la prise du plateau.

## Tarifs

- Prix du repas : 6,30 €
- Carte magnétique + boîtier (en cas de perte ou détérioration) : 15 €
- Boîtier seul : 1,50 €

## Compte Cantine

Chaque famille dispose d'un compte cantine sur lequel est rattaché l'enfant ou les enfants scolarisés à St-Michel. Compte accessible depuis [www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr).

Pour les nouvelles familles, les codes d'accès vous seront communiqués fin août par mail (expéditeur "accueil saint michel" - pensez à vérifier vos spams).

Il est essentiel de veiller à ce que le compte soit crédité. Si le solde est insuffisant, l'élève ne pourra pas réserver son repas et déjeunera en fin de service. Lors du passage au self, le distributeur de plateaux indique le crédit restant.

## Modalités de paiement - 3 possibilités

- **Carte bancaire** : Possible depuis le site internet de St-Michel, rubrique restaurant scolaire (en haut à droite de la page d'accueil).
- **Chèque** : Déposez à l'accueil un chèque à l'ordre de AAESL SAINT-MICHEL et indiquez au dos : nom, prénom et classe de votre enfant. Pour les familles de plusieurs enfants, veuillez indiquer au dos du chèque la somme à répartir pour chaque enfant.
- **Espèces** : Ce mode de règlement est à éviter. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué.

Tous les règlements déposés à l'accueil (espèces ou chèque) avant 9h30 sont crédités sur le compte de l'élève le jour même, dans la limite du possible. Cela permet de réserver le repas à la récréation de 10h.

## Badges de Cantine

Chaque élève de l'établissement (de la maternelle au BTS) possède un badge. Les badges des nouveaux élèves sont distribués le jour de la rentrée.

**Réservation des Repas pour le collège et lycée** : La réservation se fait sur l'une des bornes installées dans chaque division, à partir de la veille à 14h10 jusqu'au jour même à 10h10. Le repas est débité au moment de la réservation.

**Réservation des repas pour l'école** : Pour les élèves de l'école ce sont les adultes de l'établissement qui sont en charge de réserver le repas des enfants qui déjeunent à la cantine. Les badges restent au restaurant scolaire. Les parents signalent auprès de l'enseignant, en début d'année scolaire, les jours de présence à la cantine. Toute modification (présence ou absence occasionnelle) devra être signalée le matin même à l'enseignant (via les billets présents dans le carnet de correspondance).

Les élèves de l'école maternelle déjeunent dans un espace réservé (repas servis à table).

## Gestion des absences

Tout repas réservé mais non consommé sera débité, sauf en cas d'absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.

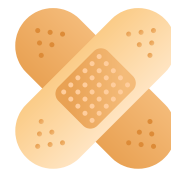
## CAFETERIA "L'ENTRE-POT"

Une cafétéria est proposée aux lycéens et étudiants. Elle est gérée exclusivement par la société SODEXO.

La cafétéria fonctionne avec un "porte-monnaie" différent de celui du restaurant scolaire. Ce "porte-monnaie" est géré depuis un compte personnel "SODEXO" (accessible en ligne ou via l'application "SOHAPPY").



# LES SERVICES



## Infirmierie

Deux infirmières assurent ce service. Tél : 04 50 10 38 60 - [infirmierie@st-michel.fr](mailto:infirmierie@st-michel.fr)

Horaires de l'infirmierie : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 17h et mercredi 9h - 12h30.

Son but est de préserver le bien-être de chaque élève, tant au niveau moral que physique.

Si votre enfant est souffrant ou atteint d'une pathologie particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec les infirmières. Toute prise de traitement régulière ou ponctuelle doit être soumise à un PAI (projet d'accueil individualisé). Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant sans ordonnance.

Toute intervention des pompiers, d'un urgentiste ou d'un médecin généraliste peut engendrer une médicalisation selon la situation. Avant l'administration de tout médicament, une ordonnance est nécessaire. En cas d'extrême urgence (ex : forte migraine), un accord écrit des parents est requis mentionnant le nom du médicament à administrer. Les parents évaluent la situation et prennent la responsabilité de l'administration si nécessaire. Seule l'infirmière est habilitée à distribuer un médicament sur ordonnance.

En dehors des heures d'ouverture de l'infirmierie, les urgences sont gérées par les divisions.

En cas d'urgence, si la famille est injoignable, les enfants blessés (ou dont l'état est incompatible avec une présence dans l'établissement) sont conduits au centre hospitalier sur décision du médecin régulateur du centre 15.

Notez que votre enfant ne peut assurer une matinée de cours sans avoir pris un petit-déjeuner correct et, s'il n'a pas eu le temps, pensez à lui donner une collation.

Merci de garder votre enfant à la maison s'il est malade pour éviter de vous venir le rechercher. L'infirmière décide des soins ou du retour à domicile, non l'élève via son portable.

### Les vaccinations

Selon le Code de la santé publique, articles L3111-1 à L3111-11, votre enfant doit être à jour de ses vaccinations pour son inscription. Merci de nous fournir une copie du carnet avec sa fiche médicale lors de l'inscription.

### Permanence d'écoute avec une psychologue scolaire (service diocésain)

Pour bénéficier de ce service, une permanence d'écoute a lieu avec un(e) psychologue une fois toutes les deux semaines sur demande des élèves (collégiens et lycéens). La prise de rendez-vous se fait auprès des infirmières.

Pour les élèves de maternelles et primaires, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique - 04 50 33 09 24.



## Les services administratifs

### Accueil

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h - 13h15 à 17h30 - 04 50 45 05 20

Les horaires diffèrent pendant les vacances scolaires.

Ce service assure le suivi des comptes « restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

### Comptabilité

Le service comptabilité gère la facturation de scolarité. Ouvert du lundi au jeudi.

### Secrétariats scolaires

Les secrétariats ne gèrent pas la vie scolaire.

1. Emilie DECHATRE et Delphine DESGRANGES assurent le secrétariat scolaire du lycée : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, secrétariat des divisions du lycée, examens. Elle gèrent les bourses de tout l'établissement.

2. Carine BRILLON assure le secrétariat scolaire de l'école et du collège : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, secrétariat des divisions du collège.

## La vie scolaire

Le collège et le lycée disposent d'une vie scolaire chargée de la gestion des retards, des absences, des sanctions...

Au collège, ce sont les préfets de division et les surveillants qui gèrent le quotidien des élèves.

Au lycée, cette mission est assurée par la vie scolaire (le CPE et les surveillants).

# LES DÉMARCHES

## administratives



### Bourses

Les familles de collège et de lycée recevront la semaine de la rentrée les informations relatives à la bourse par l'intermédiaire du secrétariat scolaire du lycée qui gère l'ensemble des dossiers de bourse.

**Attention** : de la 6ème à la terminale, la demande de bourse doit être renouvelée chaque année.

Contact par EcoleDirecte (Mmes Dechâtre et Desgranges).

### Transports

Bus SIBRA - Lignes n° 4 et 27. Pour tout renseignement s'adresser à la boutique SIBRA située en face de la gare.

Ramassage scolaire : s'adresser à la mairie de votre commune ou à la SIBRA (si vous habitez Annecy).

### Assurances

Aucune attestation n'est à fournir. Vous pouvez souscrire l'assurance auprès de la compagnie de votre choix.

**Vous devez veiller à ce que votre enfant bénéficie d'une assurance :**

- responsabilité civile (dommages causés)
- individuelle accident (dommages subis) : tous dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non y compris les bris de lunettes, d'orthodontie; invalidité; décès.
- frais de recherche et sauvetage et frais de secours y compris les frais de secours sur piste lors de sorties ski
- assistance et rapatriement.

Pour être complète, cette assurance doit couvrir votre enfant pendant :

- le temps scolaire pour toutes les activités organisées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement notamment à l'occasion des sorties, voyages et stages dont les stages linguistiques, les activités sportives y compris le ski, les activités socio-culturelles ;
- le temps extra-scolaire : week-end, vacances, 24/24 ;
- le trajet.

**En cas d'accident - Délai : Vous disposez de 5 jours pour faire les démarches**

1. Votre enfant doit prévenir IMMEDIATEMENT ou faire prévenir le professeur, le personnel d'éducation, l'accompagnateur, de tout accident survenant dans le cadre des activités organisées par l'établissement - dans et hors les murs - quelle que soit la gravité.
2. Si une déclaration s'avère nécessaire, les parents doivent parallèlement immédiatement :
  - prévenir leur compagnie d'assurance et se conformer à la démarche indiquée
  - prendre contact avec le secrétariat scolaire de la division concernée pour les formalités administratives :
    - Ecole collège : Carine Brillon
    - Lycées : Emilie Dechâtre, Delphine Desgranges

Si votre enfant est l'auteur de l'accident, les coordonnées de votre assurance seront transmises à la famille de la "victime" afin que la responsabilité civile puisse fonctionner.

### Collecte de données – Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

L'inscription de votre enfant implique

- une inscription automatique à la **newsletter** (environ 5 envois par an)
- une transmission de vos coordonnées à l'**APEL** (Association des Parents d'élèves). Une autorisation vous sera envoyée par les parents correspondants de classe avant diffusion aux parents de la classe.
- la communication de vos coordonnées téléphoniques professionnelles à notre prestataire en charge de l'édition du **livre de l'année : Diagramme** - 31130 Quint-Fonsegrives.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'un des points ci-dessus, merci de le faire savoir par mail à [rgpd@st-michel.fr](mailto:rgpd@st-michel.fr)

### Livre de l'année – Internet – Photos

Le livre de l'année, offert à chaque famille fin octobre, donne un aperçu de la vie à Saint-Michel.

Il est constitué de photos prises tout au long de l'année. L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre. Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet.

# INFORMATIONS DE FACTURATION

A lire attentivement avant de remplir la facture ci-joint



Une facture vierge, par enfant, est jointe à ce document. Veuillez la remplir soigneusement à l'aide des renseignements ci-dessous. Sur cette facture, veuillez préciser vos choix tarifaires (scolarité, soutien et don). Quel que soit le mode de règlement, nous renvoyer cette facture avant le 30 août 2024. Veuillez à remplir une facture par élève scolarisé.

## Facturation

### Facture comptable annuelle

Sur la base de vos choix, une facture comptable annuelle vous sera adressée courant octobre.

Cette facture, au-delà de la scolarité obligatoire et des dons éventuels, comprendra :

- Pour tous les niveaux, les cahiers de TP éventuels (refacturation à prix coûtant)
- Pour le primaire, les frais pédagogiques divers (fournitures, culture religieuse...)
- Pour les élèves du Parcours linguistique CM1-CM2 et collège (210€ / an)
- Pour les 6<sup>o</sup>, l'agenda fourni par l'établissement (7€)
- Pour les 6<sup>o</sup>- 5<sup>o</sup>, les casiers obligatoires (22€)
- Pour le collège, les frais pédagogiques divers (techno, culture religieuse...)
- Pour tous les niveaux (sauf 6<sup>o</sup>-5<sup>o</sup>), les casiers facultatifs, sous réserve que le document de réservation ait été correctement rempli et renvoyé le plus tôt possible et avant le 30 août 2024 (22€)
- Pour le lycée, les activités culturelles (entre 55€ et 105€ en fonction des niveaux et des classes)
- Pour la section montagne (3<sup>ème</sup> / 2<sup>nde</sup> / 1<sup>ère</sup> et Term), participation financière aux frais de déplacement et d'encadrement (60€)

### Facture complémentaire

Des factures complémentaires seront établies au cours de l'année scolaire :

- L'étude pour les primaires (factures mensuelles)
- Les romans de français choisis par les enseignants (refacturation à prix coûtant)
- Frais divers pédagogiques (concours, sorties...)

Le montant des prélèvements mensuels sera recalculé en conséquence.

## Modes de Règlement

- 1. Par 9 prélèvements** : le 10 de chaque mois de Septembre 2024 à Mai 2025.
  - Si vous n'avez pas changé de coordonnées bancaires : vous n'avez rien à faire.
  - Si vous avez changé de coordonnées bancaires : Remplir le formulaire téléchargeable sur [st-michel.fr](http://st-michel.fr) rubrique "en pratique" et le retourner accompagné de votre nouveau RIB.
  - NB : En cas de prélèvement rejeté, les frais bancaires seront facturés.
- 2. Par Carte Bancaire via EcoleDirecte à compter du 1er octobre et avant le 31 janvier 2025** : rubrique "paiement en ligne" depuis le compte parents.
- 3. Par chèque libellé à l'ordre de AAESL Saint-Michel au dos duquel vous préciserez le nom du ou des enfant(s).**  
**Règlement en deux fois à réception de la facture :**
  - **1er chèque encaissé le 31 octobre,**
  - **2nd chèque encaissé le 31 janvier**

Si vous rencontrez des difficultés financières, nous vous demandons de prendre contact le plus tôt possible par mail: [compta@st-michel.fr](mailto:compta@st-michel.fr). Un rendez-vous vous sera alors fixé pour étudier votre situation.

# Tarifs

## Scolarité

Nous proposons 5 tarifs :

- Un tarif de « base », déposé en Préfecture, insuffisant pour l'équilibre financier de l'établissement.
- Quatre tarifs de soutien :
  - Le premier est indispensable au bon fonctionnement de l'Etablissement
  - Les second et troisième nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficultés et développer nos propositions pédagogiques.
  - Le quatrième est laissé à votre libre choix selon vos possibilités.

Tarifs annuels pour 10 mois de scolarité	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien 3	Soutien divers
<b>ÉCOLE</b>					
1er enfant	695 €	785 €	973 €	1112 €	À votre choix
2ème enfant*	626 €	707 €	876 €	1001 €	À votre choix
3ème enfant et suivants*	556 €	628 €	778 €	890 €	À votre choix
<b>COLLÈGE &amp; LYCÉE</b>					
1er enfant	1498 €	1693 €	1887 €	2037 €	À votre choix
2ème enfant*	1348 €	1523 €	1699 €	1833 €	À votre choix
3ème enfant et suivants*	1124 €	1270 €	1416 €	1529 €	À votre choix

\* Les tarifs dégressifs s'appliquent pour les enfants scolarisés à Saint-Michel.

## Don à la construction - Déductible des impôts

Proposé pour chaque élève. Ce don nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués depuis quelques années (restaurant scolaire, CDI, bâtiment technique et scientifique, bâtiment des casiers, passerelle, nouveau gymnase...). Il nous permet également de mener à bien nos projets d'aménagements de locaux. Un reçu fiscal vous est adressé ; il donne droit à une déduction fiscale de 66%.  
Nous proposons différents tarifs.

*Sans votre soutien, nous ne pouvons faire face aux échéances des emprunts contractés pour les constructions.*

Tarif annuel	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien libre
	120 €	159 €	279 €	À votre choix

**Le don à la construction permet une réduction fiscale de 66%.  
Par exemple, pour un don de 120€, le coût réel après déduction fiscale est de 40€.**

# Mieux comprendre SAINT-MICHEL



## Les Associations

### **A.A.E.S.L. - Association Annécienne d'Enseignement Secondaire Libre**

Cette association, loi 1901, établit les factures aux familles, reçoit les subventions et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Didier SEPULCHRE.

### **A.F.B. - Association du Faubourg des Balmettes**

Cette association assure la gestion immobilière de l'établissement (constructions, grosses réparations...). Son président est Monsieur Eric DENAIS.

### **A.P.E.L. Saint-Michel**

Association des parents d'élèves.

Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale.

Adhésion APEL St-Michel : 4€ par famille. Son Président est Thibaud FABRE.

### **A.P.E.L. Nationale**

13,90 € par famille dans l'Etablissement Privé Catholique du Département où se trouve l'ainé. Elle comprend un abonnement au magazine national « FAMILLE & EDUCATION ». Cette cotisation est indivisible.

### **Association Sportive (AS)**

L'AS permet aux collégiens et lycéens qui le souhaitent de pratiquer un sport individuel ou collectif en dehors du temps scolaire. Elle est affiliée à l'UGSEL. L'adhésion est de 7€ / an / élève et donne accès aux entraînements et aux compétitions qui ont lieu dans le cadre des rencontres inter établissements UGSEL.

## Les Instances

### **Le conseil d'établissement**

Ce comité est représentatif de tous les « partenaires de l'établissement » : associations, professeurs, parents, membres du personnel et élèves. Il est un lieu de débat, force de propositions.

### **Le comité pastoral**

Il est composé d'éducateurs, professeurs et parents. Il se réunit pour planifier et organiser les activités pastorales.

### **Les conseils pédagogiques**

Il existe un conseil pédagogique collège et un conseil pédagogique lycée.

### **Le CESP**

Le Comité d'Education à la Santé et de Prévention réunit une vingtaine de membres (personnels, enseignants, élèves, parents d'élèves...). Le CESP conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la santé et de prévention intégré au projet d'établissement.

## Nous soutenir

### **La taxe d'apprentissage**

L'établissement est habilité à percevoir le "13%" de la taxe d'apprentissage.

N'hésitez pas à consulter le site internet (st-michel.fr, rubrique "nous soutenir") ou contacter Stéphanie JOLY pour tout renseignement : [taxeapprentissage@st-michel.fr](mailto:taxeapprentissage@st-michel.fr) - 04 50 05 82 00

Votre soutien est précieux.

### **Dons à projets**

En plus des dons à la construction, vous pouvez soutenir l'établissement sur des projets spécifiques.

Un reçu fiscal vous sera délivré.

# Les activités à SAINT-MICHEL



## **Association Sportive (AS) – UGSEL**

Horaires

- Entraînement : Les jours de classes de 12h à 13h
- Compétitions (Niveaux : Départementales, Régionales, Nationales) : Mercredi après-midi

Sports Proposés

- Sports collectifs : Hand-ball, Volley-ball, Futsal
- Sports individuels : Cross-country, Badminton, Gymnastique, Tennis de table, Musculation, Escalade, etc

Objectifs de l'Association

- Faire vivre l'AS comme un lieu d'éducation
- Former les jeunes à la prise de responsabilité
- Transmettre le goût de l'effort et de la persévérance

Encadrement

- Enseignants d'EPS

Adhésion

- Coût : 7 € par an / élève

Inscriptions et Informations

- Les inscriptions se font la première quinzaine de septembre. Toutes les informations sur les sports, les créneaux, etc seront données à la rentrée par les professeurs d'EPS.

## **Ateliers théâtre du Collège**

Les élèves de Collège volontaires peuvent suivre des ateliers de théâtre.

- sur le temps de midi pour les 4<sup>o</sup>-3<sup>o</sup>
- sur le temps scolaire pour les 6<sup>o</sup>-5<sup>o</sup>.

## **Atelier Comédie Musicale du lycée**

Les lycéens et lycéennes qui le souhaitent peuvent rejoindre le groupe piloté par Ludovic Montauriol.

Au programme : des comédies musicales.

## **Choeur et Orchestre**

Saint-Michel propose aux élèves qui le souhaitent de rejoindre l'une des deux chorales (primaire ou collège) ou bien l'orchestre. Toutes les informations sur le livret pastoral.

## **Ecole de Musique Comm'un accord**

Une école de musique interne à Saint-Michel permet aux élèves qui le souhaitent de pratiquer un instrument ou une activité musicale.

Pour toutes informations : [communaccord.fr](http://communaccord.fr) ou [communaccord@st-michel.fr](mailto:communaccord@st-michel.fr)

Les inscriptions pour l'année scolaire démarrent fin juin et se poursuivent jusqu'en septembre.

## **Les ateliers d'anglais**

Proposés aux CM1, CM2, 6<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>, ils ont lieu le mardi soir ou le mercredi matin.

Deux heures d'activités en anglais en petit groupe assurées par des intervenantes anglophones.

## **Aumônerie et Pastorale**

A partir du projet pastoral de l'Etablissement, de nombreuses activités et propositions sont faites aux élèves. Une Association (Aumônerie Saint-Michel) gère ces activités. Vous pouvez retrouver toutes les propositions dans le livret pastoral joint à cet envoi.

Je suis parents, je veux

# CONTACTER l'établissement

Avant de contacter les services et secrétariats, consulter :

- ce livret, il regorge d'informations
- le site internet de l'établissement : [www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr)

**Pour les contacts, privilégier la messagerie EcoleDirecte.**

En cas d'urgence, vous pouvez joindre les services ci-dessous :

Directeur	Vivien JOBY	04 50 45 62 61
Directrice Ecole	Martine CLAEYS	04 50 45 87 31
Directrice adjointe	Emmanuelle ESTRANGIN	04 50 45 05 20
Directeur Délégué aux enseignements technologiques (lycée technologique) Responsable service informatique	Stéphane BEAUD	04 50 45 05 20
Collège	Division des 6ème - 5ème	Préfet : Julien ALLEGRE 04 50 45 63 82
	Pour signaler une absence 6 <sup>o</sup> -5 <sup>o</sup> EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 6e-5e"	
	Division des 4ème - 3ème	Préfet : Vincent ROIG 04 50 45 89 39
	Pour signaler une absence 4 <sup>o</sup> -3 <sup>o</sup> EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 4e-3e"	
Lycée	Coordinatrice Lycée	Dorota TATIN 04 50 45 66 16
	Division des Secondes	Préfet : Dorota TATIN 04 50 45 66 16
	Division du cycle terminal (1ère + Terminale)	Préfet : Amélie GIBOIN 04 50 45 66 16
Internat	Responsable	Prudence MUYUMBU 04 50 10 38 63
Pastorale	Animatrice en Pastorale	Louise LAUNAY 04 50 45 05 20
Vie scolaire Lycée	CPE - Responsable Vie scolaire	Ludovic MONTAURIOL 04 50 45 05 20
	Pour signaler une absence lycée : EcoleDirecte : rubrique personnels absence lycée	
Infirmier	Alyson BUSK et Hélène COLLIGNON	04 50 10 38 60
CDI	Miryam GUIDI et Hanaë TARDY	04 50 45 94 87
Accueil & Restaurant scolaire	Salima CHAMI et Mélanie HOUIN	04 50 45 05 20
Secrétariats et Services	Assistante de direction	Clarisse MAES 04 50 45 62 61
	Service des nouvelles Inscriptions	Clarisse MAES Bouchera INETIDAM 04 50 45 62 61
	Secrétariat scolaire lycée, examens et réinscriptions lycée. Bourses établissement	Delphine DESGRANGES Emilie DECHATRE 04 50 45 66 16
	Secrétariat scolaire école - collège et réinscriptions école et collège	Carine BRILLON 04 50 45 05 20
	Manuels scolaires et ASSR	Jean-Luc Pasquier 04 50 45 34 60
Comptabilité	Relation familles	Véronique PEYLET 04 50 45 22 28
APEL	Association des Parents d'Elèves	Mail Ecoledirecte

Pour trouver les coordonnées de tous les personnels, RDV sur le site de Saint-Michel ou en scannant le QR code.



# Saint-Michel adhère au programme de lutte contre le harcèlement scolaire « KiVa ».

Ce programme, développé par l'Université de Turku en Finlande, vise à prévenir le harcèlement et à intervenir efficacement dans les situations avérées. Il se distingue par son approche non punitive et repose sur des valeurs telles que la bienveillance, la solidarité et l'empathie. Il encourage également la responsabilité collective pour prévenir et intervenir en cas de harcèlement.

Le programme KiVa est mis en œuvre du CP à la terminale. Dans ce cadre, tous les élèves bénéficient de cours préventifs axés sur des valeurs de tolérance, de respect de la différence et de bienveillance.



**Le programme KiVa ne fonctionne que si les parents font confiance à l'équipe.**

N'hésitez pas à consulter le site internet et EcoleDirecte

Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux sociaux



Etablissement Saint-Michel  
27 Faubourg des Balmettes  
74007 ANNECY Cédex  
04 50 45 05 20  
[www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr)